

**Zeitschrift:** Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

**Herausgeber:** Société fribourgeoise d'éducation

**Band:** 44 (1915)

**Heft:** 19

  

**Artikel:** Le rôle de l'école dans l'éducation civique

**Autor:** [s.n.]

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1039464>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 16.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Bulletin pédagogique

Organe de la Société fribourgeoise d'éducation

DU MUSÉE PÉDAGOGIQUE

ET DE LA SOCIÉTÉ DE SECOURS MUTUELS DU CORPS ENSEIGNANT

---

Abonnement pour la Suisse : 3 fr. ; par la poste : 20 ct. en plus. — Pour l'étranger : 4 fr. — Prix du numéro : 20 ct. Prix des annonces : 15 ct. la ligne de 5 centimètres. — Rabais pour les annonces répétées.

---

Tout ce qui concerne la Rédaction doit être adressé à M. le D<sup>r</sup> Julien Favre, professeur à l'École normale, Hauterive-Posieux.

Pour les annonces, écrire à M. L. Brasey, secrétaire scolaire, École du Bourg, Varis, Fribourg, et, pour les abonnements ou changements d'adresse à l'Imprimerie Saint-Paul, Avenue de Pérolles, Fribourg.

Le *Bulletin pédagogique* paraît le 1<sup>er</sup> et le 15 de chaque mois, à l'exception des mois de juillet, d'août, de septembre et d'octobre, où il ne paraît qu'une fois.

---

**SOMMAIRE.** — *Le rôle de l'école dans l'éducation civique.* — *La récréation à l'école (suite et fin).* — *Nos instituts pendant la dernière année scolaire (suite et fin).* — *Chant du passé (vers).* — *Echos de la presse.* — *Bibliographies.* — *Chronique scolaire.*

---

## Le rôle de l'école dans l'éducation civique

---

Aucun problème n'est plus complexe que celui de l'éducation. Celle-ci est d'une importance telle pour le bonheur des hommes, la prospérité et le salut des nations, que les écrivains, les penseurs, les philosophes et les moralistes de tous les temps et de tous les pays se sont évertués à résoudre, dans leurs discours et surtout dans leurs écrits, les multiples et graves questions qu'elle soulève dans toutes les branches de l'activité humaine. On ferait une montagne, pour me servir d'une hyperbole, avec les livres, les brochures, les publications qui traitent de l'éducation sous toutes ses formes : éducation religieuse, intellectuelle et

morale, éducation du goût et des sens, éducation de la volonté, éducation physique, éducation professionnelle, etc. Ces sujets ont fourni tour à tour ample matière à dissertation ; ils sont si vastes, toutefois, que la discussion sur chacun d'eux est loin d'être épuisée ; chaque progrès accompli par l'humanité en marche vers sa destinée laisse entrevoir de nouveaux horizons que l'homme, par une curiosité native, a hâte d'explorer ; ainsi, le champ ouvert depuis des siècles à l'activité illassable des éducateurs n'est pas près d'être circonscrit.

C'est un lieu commun de dire que le principal facteur du développement intellectuel et moral d'un peuple, c'est l'école. Depuis une cinquantaine d'années, l'instruction a été prodiguée à pleines mains à toutes les classes de la société ; les progrès réalisés dans ce domaine sont immenses, tangibles, indéniables ; l'édifice scolaire suisse est digne de provoquer l'étonnement admiratif des étrangers qui étudient de près l'organisation de notre beau et cher pays. Est-ce à dire qu'il ne reste plus rien à faire, que nous n'avons plus qu'à nous croiser les bras et à nous reposer sur les lauriers conquis au prix des plus nobles et des plus louables efforts ? Ce serait, en quelque sorte, se leurrer d'illusions, car qui n'avance pas recule. Sous l'influence d'hommes compétents, les pouvoirs publics nous ont tracé un programme complet d'éducation qui tient compte, chaque année, des découvertes et des méthodes de la pédagogie moderne. Ce programme est parcouru aussi exactement que possible, selon le temps donné et les circonstances. Toutefois, un point de ce programme me semble avoir été jusqu'ici relégué quelque peu à l'arrière-plan. Je veux parler de l'éducation civique. Maints indices m'incitent à croire que celle-ci n'occupe pas à l'école primaire la place qui lui revient. L'enseignement de l'instruction civique est routinier, aride, abstrait ; la tendance qu'on lui donne n'est pas en rapport adéquat avec les besoins et les manifestations de notre vie publique nationale.

Dernièrement, dans une brochure intitulée : *La Suisse a-t-elle besoin d'une régénération ?* l'auteur, un jeune littérateur de la Suisse allemande, jette en passant un cri d'alarme à l'endroit de l'école populaire. Il rend cette dernière partiellement responsable de la dégénérescence qu'il a constatée dans la masse de ses concitoyens. A l'entendre, l'école aurait à peu près failli à sa tâche et menti à son programme. Au lieu d'être un facteur actif de vie et de culture, elle serait devenue une simple institution bureaucratique ; loin de préparer les générations actuelles à la vie pratique, elle a donné la preuve qu'elle était à côté de la vie ; son objectif consiste en une espèce de dressage qui s'efforce de ramener à une

moyenne commune toute tendance individuelle. On accuse encore l'école de faire fi de la formation du caractère, de servir d'instrument ou de tremplin à un parti politique (démocratie, voile-toi la face !). Le but essentiel, unique de l'école primaire, nous dit-on, est de faire acquérir à l'élève, tout en le surmenant, une certaine somme de connaissances ; quant à armer ce dernier de pied en cap pour ce que les Anglais appellent le *struggle for life*, l'école s'en soucie comme un poisson d'une pomme.

Le tableau est plutôt sombre, comme on le voit. Il contient, à n'en pas douter, une lourde part d'exagérations. Cependant, par-ci par-là, surgissent quelques brins de vérité qu'en toute franchise il est bon de reconnaître.

D'une manière générale, l'école peut, à bon droit et à juste titre, s'inscrire en faux contre le reproche d'avoir failli à sa tâche ; les magnifiques résultats obtenus dans le domaine de l'instruction publique sont là pour prouver hautement le contraire. Quant à l'accusation qui consiste à la représenter comme l'instrument docile d'un parti politique, elle est tout simplement odieuse. Le parti politique visé ici est, cela saute aux yeux, le parti démocratique. Or, celui-ci n'est pas un parti ; la démocratie, en Suisse, est une forme de gouvernement ; toutes nos institutions, tant fédérales que cantonales ou communales, sont imprégnées du véritable esprit démocratique. Si l'école primaire s'inspire largement de cet esprit-là, qui est l'esprit helvétique par excellence, peut-on lui en faire un crime ? Nous n'acceptons pas non plus le reproche de négliger totalement la formation du caractère, bien que l'école soit susceptible de jouer un rôle plus considérable de ce côté-là. Si les programmes n'étaient pas si chargés, on pourrait faire beaucoup plus dans le domaine de l'éducation morale. Du reste, les maîtres s'efforcent de tirer de l'enseignement de toutes les branches des applications morales propres à éduquer la volonté et à former le cœur et le caractère. A ce sujet, l'excellent ouvrage de M. Fœrster, l'éminent pédagogue zuricois, que tout le personnel enseignant a eu l'occasion de lire et d'approfondir, a exercé une heureuse influence sur la tendance nouvelle à donner à l'enseignement. Au point de vue pratique, l'école est loin d'être ce qu'elle était autrefois ; le maître et l'élève ne sont plus les esclaves du manuel ; la routine a disparu pour faire place à l'initiative personnelle, à l'intuition à outrance, à l'observation directe ; les livres classiques fastidieux d'antan n'existent qu'à l'état de souvenir ; d'autres manuels ont vu le jour qui tiennent compte des besoins nouveaux créés par l'extension du commerce, de l'industrie,

des métiers et des professions. L'accusation de dressage que l'on nous impute repose bien, faut-il le dire, sur quelque fondement. Trop de maîtres ou de maîtresses considèrent encore l'élève comme une outre à gonfler pour le jour de l'examen ; pour quelques-uns, l'examen est l'unique préoccupation, le souci constant de toute l'année scolaire, l'épouvantail qui cause des trances d'appréhension, la « frousse » comme on dit vulgairement. Vaut-il vraiment la peine de se mettre martel en tête, de faire du gavage, du « bourrage » uniquement pour obtenir un bon rang dans l'échelle du rapport inspectoral, devancer ses voisins ou obtenir quelques flatteuses félicitations ? Si l'institution des examens fédéraux des recrutables a fait faire un grand pas à l'instruction populaire en créant, entre les divers cantons, une vertueuse et louable émulation ; elle a, par contre, contribué à favoriser, à exciter même le dressage que l'on nous reproche aujourd'hui, chaque Etat confédéré se servant de tous les moyens possibles pour arriver en tête de l'échelle du rapport fédéral. Les nécessités de la mobilisation ont suspendu l'année dernière et cette année-ci l'examen pédagogique du recrutement. Le rétablira-t-on ? Peut-être. Quoi qu'il en soit, une réforme, pour ne pas dire une refonte du programme des cours de perfectionnement, s'impose à bref délai. Revenons maintenant à l'éducation civique proprement dite.

Tout d'abord, quel est le but à atteindre dans cette éducation ? C'est de former des citoyens dignes de ce nom. Pour cela, il importe de développer, de fortifier l'esprit civique des jeunes adolescents, de leur inspirer une haute conception des droits et des devoirs qui leur incomberont à leur majorité. L'éducation civique doit être basée sur la religion, sur la morale sociale, sur la foi aux principes éternels de justice, de liberté et d'amour du prochain, sur le respect des lois et des autorités légitimement établies, sur l'amour de la patrie. Après avoir posé les principes indispensables à la vie collective, nous montrerons la législation se perfectionnant sans cesse pour s'adapter le mieux possible aux besoins du moment. Nous prouverons à notre jeune auditoire que la démocratie chrétienne est le système politique le plus apte à garantir aux citoyens la plus grande somme de liberté, d'instruction, de sécurité matérielle et de moralité ; nous persuaderons aux hommes de demain que la démocratie ne leur confère pas seulement des droits, mais qu'elle leur impose aussi des devoirs ; ces devoirs émanent de Dieu, qui tient dans ses mains la destinée des individus comme celle des Etats et de toutes les sociétés humaines. Une foule de questions sociales peuvent être effleurées à l'école pri-

mairie ; nous les envisagerons sur le terrain de la justice intégrale et de la solidarité nationale. C'est ainsi que nous contribuerons à fortifier dans les masses populaires l'amour indéfectible de la patrie suisse et l'attachement à nos institutions. Dans une démocratie comme la nôtre qui repose sur la souveraineté du peuple, les questions de politique générale, en dehors des âpres luttes de parti, doivent intéresser tous les citoyens. Faisons donc comprendre à nos élèves que si l'on attache une réelle importance à l'instruction civique, c'est pour qu'ils puissent à leur tour s'occuper activement des affaires publiques. L'un des principaux actes civiques du citoyen suisse est le vote. Celui-ci doit être non pas un acte machinal ou automatique, mais l'expression d'une volonté raisonnée, réfléchie et libre. A ce sujet, mettons d'ores et déjà nos élèves en garde contre les démagogues prodigues de flatteries intéressées, contre les ambitieux et les arrivistes qui, par de fallacieuses promesses, cherchent à capter la confiance d'électeurs naïfs et crédules ; inspirons-leur des sentiments de loyauté et de droiture tels que les manifestaient, sans fausse honte et sans respect humain, nos vénérés ancêtres.

Le mal dont souffrent bon nombre de nos concitoyens est l'indécision, la veulerie parfois visqueuse et rampante, la frayeur instinctive d'une affirmation nettement tranchée, la terreur secrète d'être mis en demeure de professer ouvertement une opinion. C'est à l'école qu'il appartient de réagir contre ce manque de virilité, cette nonchalante faiblesse de caractère. L'instruction civique, l'histoire même, nous fourniront, plus que tout autre branche, le thème de leçons de morale éminemment propres à former, à tremper les jeunes caractères.

Le point de départ de l'éducation civique sera pris dans le milieu vital, dans le domaine habituel de l'enfant ; les principes d'autorité, de solidarité lui seront démontrés par la famille d'abord, puis par l'école ; nous nous servirons abondamment de récits appropriés, d'anecdotes, d'actes de dévouement, de traits de courage. Plus tard, nous aborderons l'étude de la commune ; ici encore, nous ferons appel aux connaissances déjà acquises, à l'entourage de la maison paternelle, aux choses et aux faits que l'élève voit tous les jours. Nous introduirons peu à peu l'élève dans le domaine encore restreint pour lui de la vie publique ; nous lui présenterons des documents intéressants, des actes de naissance, des certificats d'origine, des papiers de légitimation, des bulletins de vote, des cotes d'impôt, etc. ; toutes ces pièces feront le fond d'un entretien sous une forme simple et familière et serviront à faire connaître d'une manière concrète

les autorités, les fonctionnaires publics. La mémoire de l'enfant est tellement fugace que toutes ces notions ne resteront pas gravées dans son esprit ; elles serviront toutefois de base sur laquelle on pourra asseoir solidement plus tard des connaissances plus étendues.

L'enseignement de l'histoire et l'enseignement de l'instruction civique doivent-ils être menés de front ? Je ne le crois pas ; un programme particulier pour chaque branche est préférable. L'histoire fait revivre à nos yeux le passé ; l'instruction publique décrit le présent. Sous le rapport des institutions politiques, il n'y a pas de solution de continuité entre le passé et le présent ; dans cet ordre d'idées, tout s'enchaîne selon les vues de la divine Providence. Du moment que l'histoire du XIX<sup>me</sup> siècle voisine presque continuellement avec celle de nos régimes politiques successifs, nous la prendrons comme base, pour l'étude des constitutions cantonale et fédérale. Celles-ci seront particulièrement développées dans leurs points essentiels au cours de perfectionnement. Nous donnerons un aperçu sur les principales lois et sur d'autres questions résolues au cours de ces dernières années : la législation sur la protection du travail ; l'organisation des douanes, des postes et des chemins de fer ; la représentation diplomatique à l'étranger ; l'arbitrage international ; l'unification du droit civil, etc. Les sujets d'actualités, les articles de journaux, feront aussi, à l'occasion, les frais de maintes discussions avec les élèves. Il est évident que ces différentes questions seront traitées avec une extrême circonspection et une impartialité absolue, laissant de côté toute politique de coterie ou de parti. Deux écueils sont à éviter soigneusement : le chauvinisme, c'est-à-dire un patriotisme étroit, exclusif ; l'abstraction, au point de vue pédagogique. L'enseignement de la constitution est assez difficile ; nous ne tirerons pas de celle-ci une stérile paraphrase. Evitant autant que possible les sèches nomenclatures, nous prendrons dans la vie plusieurs cas pratiques que nous étudierons à fond. Pour captiver l'intérêt et rendre nos leçons attrayantes, nous concrétiserons le plus possible chaque exposé en nous servant d'illustrations, de gravures, d'exemples tirés du cercle habituel des jeunes gens ; nous frapperons à la porte des cœurs, nous ferons naître chez nos auditeurs un noble désir de jouer un rôle actif dans la vie publique ; nous leur fournirons l'occasion d'assister à une votation ou à une élection, à une assemblée délibérante. Le programme d'instruction civique est très chargé ; en voulant tout le parcourir la même année, nous risquons de créer dans l'esprit des jeunes gens une extrême confusion ; les multiples notions

qu'ils auront ainsi emmagasinées vaille que vaille formeront comme un écheveau embrouillé dont ils retrouveront difficilement le fil conducteur. Les matières seront donc scindées et réparties au moins sur deux années.

Un autre symptôme de la crise que semble subir, depuis quelques années, l'éducation civique, réside dans l'abstentionnisme pratiqué par un trop grand nombre de citoyens lors d'une élection ou d'une votation. Par indifférence, par « je m'enfichisme », par ignorance le plus souvent, on en arrive à se désintéresser presque complètement de la chose publique. Les appels réitérés aux urnes adressés par la presse mise au service des partis politiques n'éveillent que peu ou pas d'échos dans les âmes ramollies. N'est-il pas navrant d'apprendre que dans certains cantons, les autorités ont dû frapper les renitents d'une pénalité pécuniaire pour obliger en quelque sorte les citoyens à remplir leur devoir civique ? Le peuple, autrefois soumis à un joug étroit, a lutté pendant des siècles, parfois même au prix de son sang, pour l'obtention de droits et de libertés qu'il réclamait à cor et à cri de ses gouvernants ; maintenant, ces derniers doivent prendre des mesures de coercition à l'égard de ce même peuple pour le contraindre à user de ses droits. Quel triste revirement ! Le mal, fort heureusement, n'est pas encore à l'état endémique. Enrayons-le pendant qu'il en est temps en agissant auprès des jeunes générations. C'est là encore le rôle de l'école.

Les adversaires du système démocratique — il en existe aussi en Suisse — étayaient l'un ou l'autre de leurs arguments sur l'abstentionnisme pour saper par la base nos institutions parlementaires. Ils ne négligent pas d'exploiter ce filon inespéré.

Chacun sait qu'il s'est fondé en France, il y a quelques années, une école politique et littéraire qui s'est donné pour tâche essentielle la restauration du pouvoir monarchique. A la tête de ce mouvement, dénommé l'*Action française*, se trouvent des hommes de grand talent, tels que MM. Jules Lemaitre, Léon Daudet, Charles Maurras, Paul Bourget, Maurice Barrès, etc. Ecœurés de la politique sectaire du gouvernement, ces illustres écrivains ont entrepris de régénérer la France et de lui rendre son ancienne splendeur, en se plaçant sous l'égide de l'étendard fleurdelysé. Je n'ai pas à apprécier la valeur intrinsèque de ce programme ni le droit de suspecter la sincérité de ceux qui en poursuivent la réalisation. Que la France soit une monarchie ou une république, la question ne présente pas un intérêt vital pour la Suisse. Ce que nous souhaitons vivement, c'est que le parlement et



le gouvernement français renoncent une bonne fois pour toutes à leur néfaste anticléricalisme, principale cause des dissensions intestines qui minent notre grande voisine de l'ouest et entament son prestige séculaire dans le monde. Mais ce qui doit éveiller notre attention, c'est le fait que l'*Action française* a franchi la frontière et donné naissance, en Suisse romande, à un succédané, c'est-à-dire à un club politique et littéraire composé en majorité d'étrangers, qui, chaperonné, inspiré par le premier, lutte pour le triomphe de la même cause, bien que sur un terrain différent. Or, comme les tenants de l'*Action française* attendent avec impatience le retour du « Roy » dans sa capitale, nos jeunes clubistes ne rêvent rien moins, pour notre pays, que la chute des gouvernements démocratiques et le retour au pouvoir des patriciens, c'est-à-dire des anciennes familles aristocratiques. Le néo-mouvement franco-suisse que je signale date de l'année 1911. Comment se fait-il que, dès son apparition déjà, il n'ait pas provoqué une levée générale de boucliers ? J'ai, sous les yeux, plusieurs numéros d'une revue qualifiée de contre-révolutionnaire : *Les Idées de demain*, que ces bouillants littérateurs royalistes ont fondée pour la diffusion de leurs idées. Sauf de sobres commentaires de la part de deux ou trois journaux, la presse suisse a accueilli la nouvelle publication par un silence marqué. C'est probablement parce qu'on ne la jugeait guère dangereuse. Toutefois, puisque la plupart des idées qu'elle soutient vont à l'encontre de celles que nous développons dans nos leçons d'histoire et d'instruction civique, puisque nos manuels traitant de ces deux branches sont taxés de partialité et conçus, nous dit-on, dans un esprit tendancieux, je me permets, au nom de l'école populaire, de relever le gant. Faisons d'abord la synthèse de l'œuvre. Les collaborateurs des *Idées de demain* affectent d'ignorer le pouvoir fédéral : la Confédération ; leur idéal, c'est le cantonalisme à outrance. En conséquence, disent-ils, la Suisse n'est pas une république, ce n'est pas même une nation ; c'est un composé hétérogène de vingt-cinq nations différentes.

La démocratie, qui prend sa source dans la Révolution, est une barbarie ; si on ne lui met pas un frein, elle finira par submerger la société tout entière et conduira fatalement la Suisse à sa ruine matérielle et morale. Les principes démocratiques de souveraineté du peuple, de représentation nationale, de liberté, d'égalité politique sont en opposition irréductible avec les lois de Dieu et de l'Eglise. Conclusion : un bon catholique ne peut pas être démocrate ou républicain.

Le suffrage universel est un mensonge universel et une

insupportable tyrannie ; il engendre les pires turpitudes.

Ces quelques phrases suffisent à faire connaître la mentalité de la succursale suisse de l'*Action française*.

(A suivre.)



## La récréation à l'école

(Suite et fin.)

Lequel, maintenant, de ces deux modes de récréation diamétralement opposés l'un à l'autre, offre le plus de garantie hygiénique et pédagogique à la fois ; lequel est, en même temps, un préservatif moral et physique ? Lequel est favorable à la santé, au caractère de l'enfant et surtout aux leçons subséquentes ? Peut-être trouvera-t-on le dernier mode de récréation un peu pédant et dénué d'intérêt ; car on ne saurait absolument nier que la jeunesse aime instinctivement le mouvement, un peu plus de mouvement que je ne l'ai vu à Y. : J'osai en faire part au directeur qui me répondit en substance ceci : « Non, sans doute, nos élèves ne crient ni ne courent à perdre haleine ni ne se battent comme des brutes. Lorsque la rentrée sonne, cela se fait dans les mêmes conditions que la sortie ; notre récréation répond, sans dégénérer, à tous les besoins physiques, intellectuels et moraux de nos enfants ; la réconfortation sous ces trois rapports y a tout à gagner. Le grand et principal avantage, c'est qu'ils reviennent de la récréation non échauffés et distraits, mais disposés aux leçons qui vont suivre : ils ne connaissent du moins ni les yeux pochés ni autres lésions corporelles. Que l'on en fasse l'essai impartial et sérieux, non seulement d'un jour, mais de plusieurs semaines consécutives (car les bonnes habitudes ne s'acquièrent pas en un jour, mais à la longue), et l'on se convaincra du bien fondé de la méthode que nous pratiquons. Puis, quant au mouvement individuel, aux jeux bruyants et dangereux, l'école n'est pas un lieu de caprices et d'amusements arbitraires et incompatibles avec nos principes psychologiques et pédagogiques, mais bien une communauté agissant en toute chose selon des lois expérimentées et fixes, où règnent l'obéissance, l'ordre et la discipline. Nos élèves trouvent assez de loisirs hors de l'école où ils ont l'occasion de prendre librement leurs ébats, mais toujours sous l'empire des habitudes prises à l'école. »